



SECURITE - REGLEMENTATION

# Avoir une tenue adaptée dans l'atelier

**Faire prendre conscience aux participants de l'importance du port des E.P.I.**

**Objectifs :**

- Identifier les risques et évaluer les niveaux de risques
- Adapter l'EPI suivant le risque identifié

**Contenu et déroulé pédagogique :**

- Pourquoi porter des EPI (équipements de protection individuels)
- Les parties du corps particulièrement menacées : tête, œil, oreille, main, pied, genou
- Le fonctionnement et la fragilité des organes vitaux : la notion de « capital santé »
- Les principaux facteurs d'accident : matériel inadapté, environnement hostile, projection chimique, mécanique...
- La notion de risque perçu/risque vécu
- La responsabilité et le coût d'un accident du travail pour le salarié (rappel de la réglementation)
- Les responsabilités de l'employeur et du salarié en cas d'accident du travail
- Présentation des différents EPI et de leur rôle de protection
- Quand et comment mettre les EPI
- Dépasser la gêne occasionnée par les EPI : un réflexe à acquérir

**Durée :**

1 jour soit 6 heures

**Prérequis :**

Aucun

**Accessibilité :**

Travailleurs(es) d'ESAT et Salariés(ées) d'EA

**Modalités pédagogiques :**

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

**Modalités d'évaluation et de suivi :**

- Evaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

**Modalités et délai d'accès :**

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

**Tarif :**

Nous consulter

**Contact(s) :**

**Hélène GIULIANO**  
Responsable formation  
0366729030  
helenagiuliano@agap-npdc.fr